



humidité sur maison de -de 10ans qui est responsable?

Par tag, le 07/05/2012 à 19:04

Bonjour,

Mon ex conjoint et moi même avons vendu notre maison entièrement rénové, il y a 7ans, alors que les travaux venaient d'être terminés (déclaration de fin de chantier en décembre et vente en juillet de l'année suivante)

1an plus tard les nouveaux acquéreurs rencontraient des problèmes d'humidité important.

Comme la maison avait -de 10 ans ils nous ont attaqué au tribunal.

Bien entendu, nous n'avons pas de garantie dommage ouvrage.

Après 2ans de procédure, plusieurs milliers d'€ et le passage d'experts à plusieurs reprises, il semblait que le problème était résolu.

Des travaux ont été fait par le maçon a priori responsable des désagréments.

Aujourd'hui la propriétaire me contacte pour me dire que les problèmes sont revenu.

Il semble que dès qu'il y a de fortes pluies, comme actuellement les problèmes reviennent.

Nous avons un crédit pour cette maison dans une banque où je ne suis plus.

Mon ex conjoint lui est toujours client dans cette banque.

Je suis dégoûté et me demande si nous avons encore la possibilité de faire jouer l'assurance du crédit que nous avons à l'époque, même si notre crédit est soldé depuis la vente de cette maison.

Est ce que mon assurance actuel dans une autre banque peut marcher.

Est ce que je vais être obligé de prendre à nouveau un avocat.

Qui est responsable et quels sont recours possible.

Je tiens à préciser que nous avons vécu dans cette maison 2ans et que nous n'avons jamais eu de problème.

Merci de votre aide.